



*A projet singulier,
Solution Pluriel*

Canopée

ASSOCIATION LOI 1901

13 rue Marcel Chuteaux
49100 Angers

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

La Fabrik - 28, avenue Marie-Louise – 94100 Saint-Maur – Tél. 01 41 79 41 79
bienvenue@pluriel.team – www.pluriel.team
SARL au capital de 15.000 euros – Siren 440 493 385 – Code NAF : 6920Z

Membre de l'ordre des experts-comptables de la région Paris Ile de France
Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris





*A projet singulier,
Solution Pluriel*

Canopée

ASSOCIATION LOI 1901

13 rue Marcel Chuteaux - 49100 Angers

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames et Messieurs les membres de l'association **Canopée**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Canopée relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.





Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L821-53 et R.821-80 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- Le respect des dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux récentes modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations
- L'exhaustivité et la réalité des produits comptabilisés
- Les informations fournies en annexe

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient aux dirigeants d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe aux dirigeants d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.





RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Saint-Maur, le 11 juin 2024

Pluriel Consultants

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris



Philippe Barré

Commissaire aux comptes, Associé





Canopée

ASSOCIATION LOI 1901

13 rue Marcel Chuteaux
49100 Angers

Comptes annuels au 31 décembre 2023



Etats financiers

CANOPEE

31/12/2023

3 rue Dacier - Le Lac Rose - 49100 ANGERS
02 52 35 02 20 - contact@ideo-conseil.fr - www.ideo-conseil.fr

SARL IDEO CONSEIL au capital de 100 000 € - Siret 791 887 284 00028 - RCS Angers
Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables
des Pays de Loire et auprès du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	7 526	617	6 909	
	Autres immobilisations corporelles	62 723	23 082	39 642	36 161
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes	15 000		15 000	957	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	3 000	3 000			
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	1 000		1 000		
Prêts	10 000	10 000			
Autres immobilisations financières	1 154		1 154	770	
	TOTAL (I)	100 403	36 699	63 704	37 887
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	27 512		27 512	10 324
	Avances et Acomptes versés sur commandes	3 000		3 000	3 159
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	252 922		252 922	277 251	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	659 527		659 527	454 070	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	4 882		4 882	1 663
	TOTAL (II)	947 842		947 842	746 466
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III) Primes de remboursement des obligations (IV) Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		1 048 245	36 699	1 011 546	784 354
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				135	10 000
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	524 030	331 323
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
	Excédent ou déficit de l'exercice	110 032	192 707
	Total des fonds propres (situation nette)	634 062	524 030
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	634 062	524 030
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 505	11 332
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	42 862	36 665
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 301	
Autres dettes	187	1 495	
Produits constatés d'avance	313 931	208 531	
	Total des dettes	377 484	260 324
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 011 546	784 354
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	110 031,85	192 707,03
	(1) Dont à moins d'un an	377 484	260 324
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	16 216	50
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	30 178	16 239
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	265 365	179 072
	Mécénats	34 132	32 734
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	402 323	547 616
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		288	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	10	42	
	Total des produits d'exploitation	748 224	776 041
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	35 650	10 354
	Variation de stock	(17 188)	(10 324)
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	309 988	329 670
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 777	3 434
	Salaires et traitements	211 316	170 141
	Charges sociales	85 440	65 766
	Dotation aux amortissements et dépréciations	11 032	8 313
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	265	8	
	Total des charges d'exploitation	640 280	577 363
	RESULTAT D'EXPLOITATION	107 944	198 678

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		107 944	198 678
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 409	1 126
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		3 962
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		2 409	5 088
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		13 000
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			13 000
RESULTAT FINANCIER		2 409	(7 912)
RESULTAT COURANT avant impôts		110 353	190 766
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		2 000
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			2 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	282	42
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5	
Total des charges exceptionnelles		287	42
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(287)	1 958
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		34	17
TOTAL DES PRODUITS		750 633	783 129
TOTAL DES CHARGES		640 601	590 422
EXCEDENT ou DEFICIT		110 032	192 707
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et Méthodes Comptables

L'exercice considéré débute le 01/01/2023 et finit le 31/12/2023. Il a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 011 546 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 750 633 euros et un total charges de 640 601 euros, dégageant ainsi un résultat de 110 032 euros.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par les dirigeants.

Objet social de l'entité

L'association a pour objet d'oeuvrer à la protection et à la restauration des forêts dans le monde, en soutenant le droit des communautés qui en dépendent.

L'association inscrit son projet dans une dimension d'intérêt général, en s'ouvrant à tous les publics et en préservant à ses activités un caractère non lucratif.

L'association agit de façon indépendante de tout intérêt économique privé, religieux ou politique.

Nature et périmètre des activités ou missions réalisées

A travers des activités d'information et de sensibilisation, l'appui à des projets concrets de protection ou de restauration des forêts, l'association mobilise les citoyens, les acteurs associatifs, sociaux, politiques, administratifs et économiques dans le sens de son objet.

Elle entretient des liens étroits avec les milieux scientifiques ou avec toute expertise utile à la réalisation de son objet.

Elle participe aux instances de consultation des pouvoirs publics et des initiatives privées en son nom ou en représentation d'autres associations partenaires.

D'une façon générale, l'association peut effectuer toute opération légale, notamment publier des livres, bulletins d'information et imprimés de toutes sortes, organiser des réunions diverses, animer des formations, diffuser des messages dans la presse ou par tout autre moyen, réaliser des études

Règles et Méthodes Comptables

pour des ties, prendre ou gérer des participations dans toute société, groupement ou association et, plus généralement, passer tout contrat permettant de développer son objet, protéger son nom et son but.

Moyens mis en oeuvre

Afin de réaliser ces activités, l'association dispose de bureaux et emploie du personnel travaillant sur les actions citées ci-avant.

Elle fait appel à des prestataires externes pour les supports de communication et les expertises.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément :

* à la réglementation en vigueur résultant du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif au règlement comptable applicable aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,

* à la réglementation en vigueur résultant du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Ressources liées à la générosité du public

Les dons et mécénats reçus au cours de l'exercice clos au 31/12/2023 n'étant rattachés à aucune mission définie, ils sont constatés en produits de l'exercice pour leur totalité, soit 299 K€.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue de l'immobilisation.

Les durées appliquées sont les suivantes :

* Matériel et outillage	5 ans
* Installations et agencements divers	5 à 10 ans
* Matériel de transport	5 ans
* Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
* Mobilier	10 ans

Lorsque des indices de perte de valeur apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée à hauteur du montant de la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle observée.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Compte tenu d'une situation des capitaux propres négatives au 30/06/2023 dans les comptes de la SCIC ARIEGE ENERGIE BOIS FORET, la dépréciation concernant les titres souscrits et l'avance de trésorerie réalisée est maintenue pour 100% du montant, soit 13 000 €.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute lui est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Effectif moyen

L'effectif moyen employé pendant l'exercice est de 5 salariés.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes sur la certification des comptes se sont élevés à 7 010 euros.

Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière n'ont pas été calculées car estimées non significatives.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
Instal technique, matériel outillage industriels			7 526			7 526
Instal., agencement, aménagement divers	18 309		4 649			22 958
Matériel de transport			675			675
Matériel de bureau, informatique et mobilier	32 048		8 578		1 535	39 091
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes	957		15 000		957	15 000
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 314		36 427		2 492	85 249
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	3 000					3 000
Autres titres immobilisés			1 000			1 000
Prêts et autres immobilisations financières	10 770		384			11 154
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 770		1 384			15 154
TOTAL	65 084		37 811		2 492	100 403

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels		617		617
	Autres instal., agencement, aménagement divers	2 146	2 064		4 210
	Matériel de transport		34		34
	Matériel de bureau, mobilier	12 050	8 322	1 535	18 837
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		14 197	11 037	1 535	23 699
TOTAL		14 197	11 037	1 535	23 699

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
		3 000			3 000
		10 000			10 000
	Sur stocks et en-cours Sur comptes clients, usagers Sur créances reçues par legs ou donations Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		13 000			13 000
TOTAL GENERAL		13 000			13 000
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> -d'exploitation -financières -exceptionnelles 				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	10 000		10 000
	Autres immobilisations financières	1 154	135	1 019
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	252 922	252 922	
Charges constatées d'avance	4 882	4 882		
TOTAL DES CREANCES	268 957	257 938	11 019	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	20 505	20 505		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	13 001	13 001		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 685	25 685		
	Impôts sur les bénéfices	34	34		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 142	4 142		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	187	187			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	313 931	313 931			
TOTAL DES DETTES	377 484	377 484			
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2023	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		4 882	313 931
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		4 882	313 931

Variation des Fonds Propres

Fds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou consommation		Fds propres clôture 31/12/2023
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	

Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves pour projet de l'entité	331 323	192 707						524 030
Autres réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	192 707	(192 707)		110 032				110 032
Situation nette	524 030			110 032				634 062
Dotations consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	524 030			110 032				634 062

Compte de Résultat par Origine et Destination

1/2

		31/12/2023		31/12/2022	
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIÉS A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	1.1 Cotisations sans contrepartie				
	1.2 Dons, legs et mécénat				
	- Dons manuels	265 365	265 365	179 072	179 072
	- Legs, donations et assurances-vie				
	- Mécénat	34 132	34 132	32 734	32 734
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
	2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	2.1 Cotisations avec contrepartie				
	2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	402 323		547 616		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	48 813		23 419		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS					
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			288		
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS					
	Total des produits par origine	750 633	299 497	783 129	211 805
CHARGES PAR DESTINATION	1 - MISSIONS SOCIALES				
	1.1 Réalisées en France				
	- Actions réalisées par l'organisme	462 554	92 511	469 703	
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
	1.2 Réalisées à l'étranger				
	- Actions réalisées par l'organisme				
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	46 352	46 352	4 549	4 549
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources	5 147	5 147		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	126 548	37 964	116 170		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES					
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE					
7 - VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES					
7.1 Autres produits liés à la générosité du public					
7.2 Autres produits non liés à la générosité du public					
	Total des charges par destination	640 601	181 974	590 422	4 549
	EXCEDENT OU DEFICIT	110 032	117 523	192 707	207 257

Compte de Résultat par Origine et Destination

2/2

		31/12/2023		31/12/2022	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	Bénévolat				
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
	Prestations en nature				
Dons en nature					
	Total des produits par origine				
CHARGES PAR DESTINATION	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
	Réalisées en France				
	Réalisées à l'étranger				
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
	Total des charges par destination				

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

1/2

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS PAR DESTINATION	12 mois	12 mois	RESSOURCES PAR ORIGINE	12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	92 511		1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	265 365	179 072
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	34 132	32 734
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	46 352	4 549			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	5 147				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	37 964				
TOTAL DES EMPLOIS	181 974	4 549	TOTAL DES RESSOURCES	299 497	211 805
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	117 523	207 257	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	299 497	211 805	TOTAL	299 497	211 805
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	365 799	158 543
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	117 523	207 257
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	483 322	365 799

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

2/2

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 mois	12 mois	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL			TOTAL		

Tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

	31/12/2023	31/12/2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 mois	12 mois
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC FIN D'EXERCICE		

Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant ou valorisation
TOTAL Allemagne	255
TOTAL Autriche	620
TOTAL Belgique	35 371
TOTAL Canada	123
TOTAL Chypre	60
TOTAL Colombie	4
TOTAL Danemark	20
Total Espagne	100
Total Etats-Unis	51 077
TOTAL Finlande	55
TOTAL Italie	45
TOTAL Luxembourg	190
TOTAL Monaco	500
TOTAL Pays-Bas	108 558
TOTAL Norvège	5 944
TOTAL Pologne	250
TOTAL Royaume-Uni	120
TOTAL Suède	115
TOTAL Suisse	86 283

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 4-2 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 est mise à la disposition du public, au siège de l'association CANOPEE, 13 rue Marcel Chuteaux 49100 ANGERS, selon les modalités suivantes : sur demande auprès de la direction générale.

Annexe libre

L'association fait appel public à la générosité et entre dans le champ des dispositions de la loi du 7 août 1991 et, à ce titre, doit produire des états comptables spécifiques.

Le Compte annuel d'emploi des ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) ont été élaborés conformément aux dispositions du règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 (modifié) relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le CER et le CROD présentent l'utilisation des ressources globales de l'association et donc la répartition de ces ressources entre missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

Le CER détaille également spécifiquement l'emploi des seuls fonds issus de la générosité du public. Les notes ci-après apportent les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Il est préalablement précisé que l'association a mis en place une comptabilité analytique permettant de construire le CROD et le CER.

Compte de Résultat par Origine et Destination

Le coeur du travail de l'association est le plaidoyer, c'est-à-dire de faire changer les lois et règlements pour que les forêts soient mieux protégées en France et dans le monde. Les dépenses principales utilisées pour mener ce travail sont réparties comme suit :

- du "temps intellectuel" de l'équipe salariée. Il s'agit concrètement de faire du suivi juridique et technique, de participer à des groupes de travail, rédiger des rapports, notes, articles qui permettent aux décideurs privés et publics ainsi qu'à l'ensemble de la société civile d'avoir des éléments de compréhension des enjeux forestiers, aussi bien scientifiques et techniques que politiques ;
- des dépenses associées qui servent directement ce travail de plaidoyer : organisation d'évènements, d'actions directes non-violentes pour interpeller les médias et le grand public, partage et valorisation de ce travail sur les supports de communication et auprès des adhérents, donateurs, sympathisants - site internet, réseaux sociaux, newsletter, pétitions, actions d'interpellation des députés... ;
- des frais de fonctionnement au service de la gestion administrative et financière de l'association.

Annexe libre

Compte tenu de ces éléments, la répartition des charges est effectuée compte tenu de l'analytique suivant :

Type de dépenses	Description des dépenses	Missions sociales	Recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Total
			AGP	Autres fonds		
Dépenses directes campagnes	Achat de matériel, de documentation, expertise extérieure, frais juridiques, frais de graphisme et impression de rapports ou de supports de visibilité pour les actions, frais de déplacement et de missions (réunions, missions, terrain), organisation d'évènements), autres frais directs	100%				100%
Dépenses transversales	Site internet	80%	20%			100%
	Outil de mailing et newsletter	50%	50%			100%
	Certains évènements / rencontres présence de bailleur	50%		50%		100%
Dépenses liées à la générosité du public	Outils de don en ligne, frais moyens de paiement (stripe, prélèvement IBAN, Paypal...)		100%			100%
Dépenses indirectes	Locaux (loyers, charges, matériel, aménagement, entretien), fournitures administratives, services extérieurs (service paie, expert-comptable, CAC), outils d'organisation et de gestion administrative et comptable et de RH, frais bancaires				100%	100%
Charges de personnel	Chargé.s de campagne	100%				100%
	Assistante.s de campagne	100%				100%
	Coordinateur de campagne	80%	5%	5%	10%	100%
	Chargé.e de communication	50%	40%		10%	100%
	Resp. admin. et finances		20%		80%	100%

Annexe libre

Pour financer ces dépenses, l'association bénéficie des ressources principales suivantes :

- des contributions financières dont la répartition globale est de 90% finançant les missions et 10% finançant le fonctionnement,
- d'autres produits, essentiellement des ventes, finançant à 100% le fonctionnement,
- des dons, qui financent en partie les missions sociales et en partie le fonctionnement de l'association.

Ainsi, les dons issus de la générosité du public financent les dépenses suivantes :

Charges par destination	Quote-part des charges financées par la générosité du public
Missions sociales	20%
Frais de recherche de fonds	
* Frais d'appel à la générosité du public	100%
* Frais de recherche d'autres ressources	100%
Frais de fonctionnement	30%

Compte d'Emploi annuel des Ressources

A l'ouverture de l'exercice 2023, les fonds issus de l'appel à la générosité du public n'étaient pas intégralement consommés. Le solde disponible au 01/01/2023 était de 366 K€.

A la clôture de l'exercice 2023, les nouveaux fonds issus de l'appel à la générosité du public pour 299 K€ ont été consommés à hauteur de 182 K€. L'excédent de l'exercice pour 118 K€ fait ainsi l'objet d'un nouveau report sur l'exercice suivant, soit un cumul disponible de 483 K€.



Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.





*A projet singulier,
Solution Pluriel*

Canopée

ASSOCIATION LOI 1901

13 rue Marcel Chuteaux
49100 Angers

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

La Fabrik - 28, avenue Marie-Louise – 94100 Saint-Maur – Tél. 01 41 79 41 79
bienvenue@pluriel.team – www.pluriel.team
SARL au capital de 15.000 euros – Siren 440 493 385 – Code NAF : 6920Z

Membre de l'ordre des experts-comptables de la région Paris Ile de France
Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris





*A projet singulier,
Solution Pluriel*

Canopée

ASSOCIATION LOI 1901
14, rue du Mail - 75002 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames et Messieurs les membres de l'association Canopée,

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Saint-Maur, le 11 juin 2024

Pluriel Consultants

Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Philippe Barré

Commissaire aux Comptes, Associé

